

COMMUNE D'AURIN

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 13 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un le 13 décembre à 20H30, le Conseil Municipal d'AURIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine VERCRUYSSSE, **Maire**.

Date de convocation : 08/12/2021

Nombre de délégués :

- En exercice : 11
- Présents : 9
- Excusés : 1
- Absent : 1
- Votants : 10

Présents : CHEVREL Julien, FEDOU Patricia, GARRIGUES Christian, GIMAT Charles, MARILL Laurence, MARTORELL Didier, QUINTERO Miryam, VERCRUYSSSE Sandrine, VIGNA Lionel

Absente : CHAMBON Monique,

Excusés avec procuration : SEGUIN Jean-Marc a donné procuration à Christian GARRIGUES,

Secrétaire de séance : CHEVREL Julien

La séance est ouverte à 20h30

Le compte rendu du conseil municipal du 15 novembre 2021 a été validé.

OBJET DE LA DELIBERATION : Terrain multisports et parcours de santé

La commission « voirie et bâtiments communaux » avait soumis lors de la séance du 07 juin 2021 un projet d'aménagement d'une aire de loisirs.

Un sondage auprès de notre population a été réalisé début septembre afin de recueillir les avis sur le choix des structures et leur localisation.

Le retour du sondage a été examiné lors du conseil municipal du 2 octobre 2021.

Une large majorité de la population a plébiscité le terrain multisports, le parcours de santé, et l'aire de jeux pour enfants.

La mise en place d'un boudrome a été suggérée par certains administrés.

Le conseil municipal a pris acte de ces choix.

La commission « voirie et bâtiments communaux » propose donc un nouveau projet répondant aux attentes des aurinois.

M GARRIGUES adjoint, expose donc ce nouveau projet.

Il propose de retenir l'offre de la société SOL SPORTIF SARL, domicilié à LAVAUUR, pour un montant de 99 607.00 € HT soit 119 528.40 € TTC

Où cet exposé, Madame la Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer.

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De prévoir le renforcement de la structure sous le porche de l'église St André,
- Au vu du montant du devis, Mme la Maire est chargée de solliciter auprès de l'Etat, de Monsieur le Président du Conseil Départemental, de Madame la présidente du Conseil Régional, du Ministère de la jeunesse et des sports, subvention « Macron » dans le cadre des jeux olympiques 2024 l'obtention d'une subvention au taux le plus élevé.

OBJET DE LA DELIBERATION : Renforcement des deux tirants sous le porche de l'église Saint André

Des travaux de renforcement de la structure sous le porche de l'église St André doivent être envisagés.

En effet, les tirants existants sectionnés par la corrosion doivent être remplacés.

Mme La Maire propose au conseil municipal de retenir le devis de l'entreprise « Les ateliers des Daniels » pour un montant de 856 € HT soit 1027.20 € TTC.

Elle demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De prévoir le renforcement de la structure sous le porche de l'église St André,
- Au vu du montant du devis, Mme la Maire est chargée de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental l'obtention d'une subvention au taux le plus élevé.

OBJET DE LA DELIBERATION : Contrôle technique bâtiment pour l'installation des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes

Le conseil municipal dans sa séance du 25 janvier 2021 actait le projet de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes.

Les formalités administratives ont été réalisées, DP 03102921U0012 et AT03102921U0001.

La sous-commission départementale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP, recommande un contrôle de solidité à froid de la structure par un organisme de contrôle agréé.

L'APAVE propose un diagnostic solidité ouvrage du bâtiment pour un montant de 2800 € HT, soit 3360 € TTC.

A l'issue de l'installation un contrôle technique du bâtiment devra être réalisé. L'APAVE propose un contrôle technique de construction pour un montant de 1750€ HT soit 2100 € TTC.

Madame la Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter les deux propositions de l'APAVE,
- Au vu du montant du devis, Mme la Maire est chargée de solliciter auprès de l'Etat, l'obtention d'une subvention au taux le plus élevé.

Informations :

Réforme de la protection sociale complémentaire :

Le 01^{er} janvier 2025, les employeurs publics auront l'obligation de prendre en charge au moins 20% du coût des garanties dont bénéficient les agents en matière de prévoyance (risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité, l'inaptitude ou au décès). Un an plus tard, le 01^{er} janvier 2026, ils devront nécessairement participer à la moitié du financement.

Passage aux 1607 heures :

Une délibération relative au temps de travail et fixant les cycles de travail devait être prise avant la fin de l'année. Or notre projet de délibération devait passer en commission auprès du centre de gestion pour validation. A ce jour, nous n'avons pas de retour, nous délibérerons lors du prochain conseil.

Clôture de la séance à 22h45

.....

**Tableau des délibérations prises lors de la séance
du Conseil Municipal en date du 13/12/2021**

N° DELIBERATION	OBJET
DELIBERATION N° 2021-12-13.48	Terrain multisports et parcours de santé
DELIBERATION N° 2021-12-13.49	Renforcement des deux tirants sous le porche de l'église Saint André
DELIBERATION N° 2021-12-13.50	Contrôle technique bâtiment pour l'installation des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes

Approuvé par le conseil municipal en date du 13/12/2021